



Pose de menuiseries extérieures, vérandas, protections solaires et fermetures chez le particulier

OPPBTP

En période d'épidémie de Covid-19

PRÉPARATION ET DÉPART CHANTIER

CHARGEMENT DES PRODUITS À INSTALLER :

- Moyen humain : une seule personne – à partir de deux personnes, port du masque obligatoire (à usage non sanitaire de catégorie 1 au minimum) et des lunettes de protection pour l'ensemble des compagnons.
- En l'absence de moyens mécaniques et dans la mesure du possible, alléger le poids des éléments du produit pour être porté par un seul compagnon.
- Organiser la mise à disposition des matériels et des consommables du chantier de façon à réduire au maximum les passages au dépôt des intervenants et les contacts physiques. Privilégier si possible les livraisons directement sur le chantier par le dépôt ou le fournisseur.

PROTECTION :

- S'assurer que chaque compagnon dispose d'un kit de sécurité complet individuel adapté au lieu d'intervention (gants, masques, lunettes, gel hydroalcoolique, surchaussures...). Pour connaître l'équipement nécessaire, voir fiches de la FFB (paragraphe ressources documentaires associées page 4) .
- Privilégier les outillages de façon individuelle. Si outillage à partager : désinfecter à chaque changement d'utilisateur.

ÉQUIPE ET ÉQUIPEMENTS :

- Limiter au maximum le nombre d'intervenants.
- Dans la mesure du possible, conserver la même équipe sur toute la durée du chantier (idem pour le livreur).
- Adapter les moyens de manutention et les équipements pour limiter les phases de travail à plusieurs.

DÉPLACEMENTS :

- À défaut de fournir un véhicule par intervenant, veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes (une personne par rang maximum et en quinconce si plusieurs rangs). En cas d'impossibilité et uniquement pour des rangs de trois places (attention : le rang arrière d'une berline est considéré comme un rang de deux places), installer un maximum de deux personnes par rang aux extrémités et leur faire porter un masque de protection respiratoire. Si véhicule avec plusieurs rangs, mettre en place un écran étanche pour séparer les rangs.
- Dans le cas d'une utilisation partagée du véhicule et pour les engins, prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...) et la mise à disposition de lingettes désinfectantes et de gel ou de solution hydroalcooliques.
- Délivrer le justificatif, à durée déterminée, de déplacement dérogatoire pour l'entreprise au salarié.
- Privilégier les modes de transport individuels. Recourir le cas échéant au véhicule personnel (indemnité de transport et assurance à vérifier).
- En cas d'utilisation des transports en commun : respect de la distance minimale d'un mètre et lavage des mains obligatoire à l'arrivée au chantier et au retour au domicile. En cas d'impossibilité de respecter la distance, fournir un masque à usage non sanitaire dédié au trajet.

REPAS :

- Privilégier le Thermos® et le panier repas apportés par le compagnon.
- Respecter en toutes circonstances les gestes barrières (distanciation, lavage des mains avant et après manger...).
- Si le repas est pris chez le particulier, désinfecter les surfaces avant et après.